

Procès-Verbal

Conseil Communautaire – 14 mars 2019

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 7 février 2019

1. Remplacement d'un conseiller communautaire : Commissions et représentations extérieures
2. Délégation de la compétence Immobilier d'entreprises au CD 31 (Parc d'activité « Les Portes du Tarn »)
3. Dotation de composteurs aux nouveaux arrivants
4. SMICTOM – Modification des statuts
5. Marchés Publics – Attribution du groupement de fournitures de bureau
6. Marchés Publics – Liste des marchés conclus en 2018
7. Pechnauquié 3 – Cession SDIS
8. Ressources Humaines – Modifications règlementaires : Compte Epargne Temps
9. Ressources Humaines – Tableau des effectifs
10. Rapport d'Orientation Budgétaire

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	M. CANEVESE Lionel Mme DUMONT Sandrine M. RAYSEGUIER Jean-Luc M. SALIERES Jean-Luc Mme SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	M. ROUX Didier
BUZET SUR TARN	M. DARIES Alain Mme DERAMOND Valérie Mme GUERRERO Katia M. JOVIADO Gilles M. VINCENT Dominique
LA MAGDELAINE SUR TARN	Mme GAYRAUD Isabelle M. GUALANDRIS Claude M. VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	M. ASTRUC Thierry
LE BORN	M. SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	Mme MANDRA Francine M. OGET Eric
VILLEMATIER	M. JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	M. AMIEL Jean-Claude M. BOISARD Daniel M. BOUDET Jean-Claude M. CHEVALLIER Georges M. DUMOULIN Jean-Marc Mme DUQUENOY Aurore M. GARDELLE Alain Mme PREGNO Agnès Mme WOLFF Maryse

Etaient absents excusés

Mme SAUNIER Karine ; M. LAVIGNOLLE Vincent ; Mme BELGIOINO Hanan.

Etaient représentés

Mme PERITA Sandrine donne pouvoir à M. RAYSEGUIER Jean-Luc ; Mme DUBOIS Alexandra donne pouvoir à Mme PREGNO Agnès ; Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à M. GARDELLE Alain ; M. REBEIX Nicolas donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme GAYRAUD Isabelle est élue secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Membres en exercice - 35 | Membres présents - 28 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 03

Approbation du procès-verbal du 7 février 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Remplacement d'un conseiller communautaire : Commissions et représentations extérieures

M. le Président explique à l'Assemblée que Mme Perez ayant mis fin à son mandat de conseillère municipale de la commune de Bessières, et n'étant donc plus déléguée communautaire, il convient de la remplacer dans les commissions et représentations extérieures suivantes :

- Commission Affaires Sociales
- CT4 du SMEA

Concernant le siège de représentant suppléant au PETR, M. Raysséguier précise que ce siège était dévolu à la minorité de son Conseil Municipal, au titre des équilibres. Il n'y a, à ce jour, aucun candidat.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Désigne** Mme SARMAN Thérèse membre de la Commission Affaires Sociales.
- **Désigne** M. FUSTER Aurélio membre de la CT4 du SMEA.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

2. Délégation de la compétence Immobilier d'entreprises au CD 31 (Parc d'activité « Les Portes du Tarn »)

M. le Président indique que le Conseil Départemental de Haute Garonne a déjà délibéré au sujet de cette délégation. Pour la Communauté de Communes, il convient de se positionner avant le vote de budget du SMIX puisque la participation du CD 31 au SMIX est liée à cette compétence.

Ces aides sont strictement encadrées. Concernant ces aides, elles sont au final limitées et peu importantes. Pour les encadrer, la délibération devra définir un budget annuel maximum (100 000 euros à l'échelle du Département. Le Bureau propose, outre les critères de droit, d'inscrire 15 000 euros en 2019 pour la CCVA). Pour rappel, ces aides concerneront uniquement la zone des « Portes du Tarn ». Pour rappel également, les entreprises s'implantent sur des zones d'activités qui ont déjà été subventionnées : une aide est déjà apportée (de l'ordre de 50% en général) sur le prix de cession des parcelles.

M. Raysséguier rappelle brièvement les règles d'attribution de ces subventions (nombre de salariés, capital de l'entreprise).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement d'attribution d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur le parc d'activité « Les Portes du Tarn » annexé.
- **Approuve** la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises au Conseil Départemental de Haute-Garonne.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

3. Dotation de composteurs aux nouveaux arrivants

M. le Président indique qu'il est proposé d'offrir un composteur aux nouveaux arrivants sur le territoire communautaire. Il s'agit pour la Communauté de Communes de sensibiliser les habitants sur les questions liées aux déchets et de réduire le flux « déchets verts » (les composteurs sont proposés à la vente à 12 euros pour un coût de revient avant subvention ADEME de 30 euros).

M. Canevese demande comment les habitants du territoire seront prévenus de cette décision.

M. le Président répond que l'information sera diffusée sur le site internet de la Communauté de Communes et sera notifiée à chaque dépôt de permis de construire.

M. Raysséguier précise que chaque commune est également libre de répercuter cette information sur son site internet et de la diffuser aux nouveaux arrivants et promoteurs.

M. le Président précise que le recrutement d'un responsable pour le pôle déchets est en cours.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer gratuitement un composteur par foyer, aux nouveaux arrivants.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

4. SMICTOM – Modification des statuts

M. le Président rappelle qu'en tant que Collectivité adhérente au SMICTOM, il y a lieu de se prononcer sur la modification des statuts qui a eu lieu le 18 novembre 2018, qui avait pour but de mettre les statuts du SMICTOM en conformité avec l'arrêté inter-préfectoral actant la substitution de la Communauté de Communes Val'Aïgo au SMICTOM pour la commune de Buzet sur Tarn.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts du SMICTOM annexés.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5. Marchés Publics – Attribution du groupement de fournitures de bureau

M. le Président explique que La Communauté de Communes Val' Aïgo et les communes de Bessières, Villemur sur Tarn, Le Born, Layrac sur Tarn et Buzet sur Tarn constituées en groupement ont procédé à un appel d'offres afin de choisir des prestataires pour l'acquisition de fournitures de bureau.

Trois entreprises ont répondu à cet accord-cadre à bons de commandes :

- BUROTEAM
- BURO+
- BURROFICE

Les prestations sont réparties en 5 lots :

- Lot n°1 : Fournitures diverses
- Lot n°2 : Ecriture
- Lot n°3 : Archivage - classement
- Lot n°4 : Enveloppes et papier
- Lot n°5 : Tampons

La CAO s'est réunie le 13/02/2019 et a décidé d'attribuer cet appel d'offres comme suit :

- Lot n°1 : BURO+
- Lot n°2 : BURO+
- Lot n°3 : BUROFFICE
- Lot n°4 : BUROTEAM
- Lot n°5 : BURO+

M. le Président précise que grâce à la création d'un service Marchés Publics communautaire, il est désormais possible d'initier ces groupements de commande et que l'efficacité est désormais prouvée.

M. Salières rappelle qu'il conviendra d'étendre ces groupements à l'énergie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision de la Commission d'Appel d'Offre telle que présentée supra.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

6. Marchés Publics – Liste des marchés conclus en 2018

M. le Président rappelle qu'il est fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, conformément à l'article 107 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

M. le Président, dans un souci de transparence, donne lecture au Conseil Communautaire des marchés publics conclus durant l'année 2018 par la Communauté de Communes.

Marchés de Travaux de 20 000,00 à 89 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Marchés de Travaux de 90 000,00 à 5 547 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Marchés de Travaux de plus de 5 000 000,00 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Marchés de Fournitures de 20 000,00 à 89 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
2018-CC-01 - Acquisition de colonnes de tri pour la collecte sélective du verre	20/07/2018	QUADRIA	33127

Marchés de Fournitures de 90 000,00 à 220 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Marchés de Fournitures de plus de 221 000,00 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Marchés de Services de 20 000,00 à 89 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
2018-CC-02 – Lavage des conteneurs à ordures ménagères	20/07/2018	PLASTIC OMNIUM	31150

Marchés de Services de 90 000,00 à 220 999,99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Marchés de Services de plus de 221 000,00 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code Postal
Néant			

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Déclare** prendre acte de la liste des marchés publics conclus par la Communauté de Communes au cours de l'année 2018.
- **Mandate** M. le Président ou son représentant à procéder à la publication de cette liste, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

7. Pechnauquié 3 – Cession SDIS

M. le Président indique qu'il est envisagé de déplacer le centre de secours des pompiers afin de lui donner plus lisibilité et de permettre la réalisation de travaux de curage et bassin de rétention sur la parcelle initiale. La parcelle sera réduite au nécessaire (4 900 m² contre 6 000 m²). La parcelle initiale sera rétrocédée à la Communauté de Communes à l'euro symbolique.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession au SDIS, selon les conditions énoncées supra.
- **Dit** que la parcelle sera cédée à l'euro symbolique.
- **Accepte** la rétrocession de la parcelle initialement prévue pour la projet du SDIS.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

8. Ressources Humaines – Modifications réglementaires : Compte Epargne Temps

M. le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, les règles d'utilisation et de monétisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps des agents ont connu des modifications, à savoir :

- Abaissement à 15 jours des jours ouvrant droit à indemnisation, au-lieu de 20
- Réévaluation à la hausse de l'indemnisation des jours épargnés

Montant en brut par journée :

- Catégorie A : 135 €
- Catégorie B : 90 €
- Catégorie C : 75 €

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications réglementaires du compte épargne temps, selon les conditions énoncées supra.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

9. Ressources Humaines – Tableau des effectifs

M. le Président explique à l'Assemblée, qu'il s'agit de réactualiser le tableau des effectifs suites aux évolutions réglementaires du mois de Février 2019, ainsi que de supprimer certains postes vacants.

Cadres d'emploi	Grades	Cat.	Nombre d'emploi			
			Temps Complet		Temps Non Complet	
			Titulaire	Non Titulaire	Titulaire	Non Titulaire
Filière Administrative						
Attachés Territoriaux - Emploi Fonctionnel	Directeur Général des Services (communes de 10 000 à 20 000 hab.)	A	1			
Attachés Territoriaux	Attaché Principal	A	1			
	Attaché Territorial	A	1	1		
Rédacteur Territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^{re} classe	B	2	1		
	Rédacteur Principal 2 ^{de} classe	B	1			
	Rédacteur	B	1	5		
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif Principal 1 ^{re} classe	C	1	1		
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{de} classe	C	2			
	Adjoint Administratif	C	1	2		
Filière Technique						
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	A	1			
Techniciens Territoriaux	Technicien	B	1	1		
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	C	5			
	Agent de Maîtrise	C	3			
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1 ^{re} classe	C	9			
	Adjoint Technique Principal 2 ^{de} classe	C	3			
	Adjoint Technique	C	6	6		1
Filière Médico-Sociale						
Médecins Territoriaux	Médecin de 2 ^{de} classe	A				3
Puéricultrices Territoriales	Puéricultrice hors classe	A	1			
	Puéricultrice de classe normale	A	1	1		
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	Infirmier en Soins Généraux de classe normale	A	1	2		
Educatrices Territoriales de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants de 1 ^{re} classe	A	4			
	Educateur de Jeunes Enfants de 2 ^{de} classe	A	1	5		1
Auxiliaire de Puériculture Territoriales	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 ^{re} classe	C	2			
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{de} classe	C	6			
	Auxiliaire de Puériculture	C		1		1
Agent Social Territorial	Agent social	C	17	1	1	1
Assistantes Maternelles		C		17		
TOTAL	Par type d'emploi		72	44	1	7
	Par statut		116		8	
	Tous grades confondus		124			

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le tableau des effectifs présenté supra.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

10. Rapport d'Orientation Budgétaire

M. le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été joint en annexe.

M. le Président rappelle l'importance du travail entrepris depuis cinq ans, ainsi que l'effort concernant la gestion de la Communauté de Communes Val'Aïgo qui a permis de maintenir des taux de fiscalité inchangés tout en développant des projets structurants. Il est précisé qu'il convient d'envisager la mobilisation d'un emprunt afin de consolider la Zone de Pechnaugué 3, dont la commercialisation engendre des frais induits (raccordement) ? Sauf à vendre d'un seul tenant plusieurs grandes parcelles, il convient d'envisager cette mobilisation financière afin de ne pas grever la trésorerie de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

D'autre part, l'effet ciseau est à surveiller dès cette année. Des mesures structurelles sont en cours et devront être poursuivies.

La situation de la Communauté de Communes Val'Aïgo est désormais tendue, comme la plupart des collectivités territoriales, et l'aurait été même sans l'intégration de la commune de Buzet sur Tarn.

M. Raysséguier confirme que le redécoupage sur la Zone de Pechnauquié 3 est effectivement une difficulté, mais que le budget lui-même en est une et qu'il convient de créer une richesse fiscale grâce au développement économique.

La participation au SMIX est à surveiller puisque le Compte Rendu Annuel de la Collectivité risque d'être déséquilibré compte tenu du rythme de commercialisation de la zone.

M. Joviado confirme qu'il faut être vigilants et que certains projets sont tout de même intéressants et valorisants pour notre territoire.

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Val'Aïgo a aujourd'hui son mot à dire au SMIC mais aussi à la SPLA.

M. Raysséguier indique que les règles communes doivent être respectées, au même titre que la loi, même si ces règles peuvent se transformer. Il poursuit en précisant que la politique des petits pas est souvent un bon compromis.

M. Joviado répond que certaines règles doivent tout de même évoluer, en particulier lorsque la situation financière d'un territoire devient tendue.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président

